

REUNION du 27 octobre 2022

L'an deux mil-vingt-deux, le 27 octobre et à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bernadette Barrière, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents : BOURGUET Sylvain, COTSIS Jacques, DUCASTEL Manuella, GRAFFEUIL Patricia, LECARDERONNEL Patricia, LOURENCEAU David, MANY Angélique, MAZERM Robin

Étaient absents excusés : CANARD Francis (donne procuration à Bernard LARBRE),
CHATEAU Guillaume,
GANTHEIL Angélique,
MAGNIER Kévin (donne procuration à David LOURENCEAU),
Était absent non excusé : ZAK Jean-Christophe

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Sylvain BOURGUET est désigné secrétaire de séance

Pose d'une clôture au nouveau cimetière

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'extension du cimetière est maintenant terminée et qu'il convient de clôturer et sécuriser cet espace.

Il présente l'offre de l'entreprise Rebière pour la fourniture et pose de la clôture en panneaux soudés et d'un portail en aluminium thermolaqué pour la somme de 8 030 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Rebière pour 8 030.00 € HT

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Pose d'une clôture dans la cour de l'école

M. le maire explique au conseil municipal que le grillage entre les 2 cours ne garantit pas une bonne sécurité. Il convient de le changer.

Il présente l'offre de l'entreprise Rebière pour la fourniture et pose de la clôture en panneaux soudés avec soubassement pour la somme de 816.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Rebière pour 816.00 € HT

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Assainissement collectif – révision des tarifs 2023

Considérant le montant de la redevance due par les usagers du service de l'assainissement pour l'année 2022, fixé à 32 € pour l'abonnement au réseau et 1.00 € pour le m³ d'eau assainie,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de revaloriser le montant de la redevance de l'assainissement au 01 janvier 2023

Fixe l'abonnement à 32.00 € et 1.10 € pour le m³ d'eau assainie

Création d'un parking au lotissement de Rochesseux – choix de l'entreprise et demande de subventions

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de places de parking au lotissement de Rochesseux.

Il présente l'offre de la société Pouzol à hauteur de 13 985.00 € HT

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération qui figure au contrat de solidarité communale 2021-2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de la société Pouzol pour 13 985.00 € HT

Autorise M. le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental

Taux 25 % soit une subvention de : 3 496.25.00 €

donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Demandes d'aides exceptionnelles de particuliers

M. le maire présente deux courriers de demande d'aides exceptionnelles de famille résidant sur la commune :

- Une pour participer à l'achat de matériel pour un jeune qui pratique le sport de haut niveau en tir à l'arc
- Une pour participer au coût de formation PSC1 (50€) pour une jeune en apprentissage au CFA de Naves

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

REFUSE d'accorder ces aides au motif que des services dédiés à l'aide sociale seraient plus à même de répondre à ces demandes

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Cantine scolaire : achat de matériels

M. le maire informe le conseil municipal que certains matériels de la cantine ne fonctionnent plus correctement ou sont mal adaptés. Il s'agit du four et des armoires positives et négatives. Il présente les devis de la société FCCE

- Four à 7 niveau : 6 639.79 € HT
- 2 Armoires positives : 2 834.15 € HT
- 1 armoire négative : 1 937.14 € HT
- 1 lave vaisselle à capot + table d'entrée et de sortie + une douchette : 5 689.27 € HT

Soit un total HT de 17 100.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de valider l'offre de la FCCE pour la totalité soit 17 100.35 € HT

DECIDE d'inscrire cette opération dans le contrat des aides du conseil départemental 2023-2025

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Signalétique commerces et sites touristiques

Mme DUCASTEL présente au conseil municipal les différentes offres qu'elle a reçues pour la mise en place de signalétique pour les commerces et les sites touristiques de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de la société SIGNAUX GIROD pour la fourniture de 4 panneaux de signalisation à hauteur de 12 181.57 € HT

DECIDE d'inscrire cette opération dans le contrat des aides du conseil départemental 2023-2025

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Voirie 2023

Monsieur le Maire présente l'offre de la société Pouzol pour effectuer les travaux de réfection de la voirie communale suivants :

- La voie communale de Route de Roche Bergère pour un montant HT de 10 700.00 €
- La voie communale de Pauliat Bas pour un montant HT de 3 823.50 €
- La voie communale de Puy de Bussard pour un montant HT de 6 462.50 €

Pour un montant total de 20 986 € HT soit 25 183.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe la dépense de réalisation à 20 986 € HT soit 25 183.20 € TTC

Donne délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la demande de subvention

Questions diverses

- Ecocup : M. le maire a confié à Patricia Graffeuil le soin de prospecter pour la réalisation d'écocup à l'effigie de la commune. Elle présente l'offre de la société l'atelier du gobelet pour la fourniture de 500 gobelets à 318 € TTC. Proposition validée par le conseil
- Sapin de Noël : Robin MAZERM présente l'offre de la SCEA Corba pour la fourniture de 2 sapins de Noël (2m et 6 m) pour 235.40 € TTC. Proposition validée par le conseil
- Diagnostic assainissement collectif : les dépenses pour la réfection du réseau sont évaluées à environ 1 million d'euros. Il s'agira d'établir les priorités
- Journal communal : la parution est prévue fin janvier 2023. Jacques Cotsis présente les offres de la société Maugein imprimerie en fonction du nombre de pages. Le principe est validé par le conseil.
- Des riverains se plaignent des nuisances sonores et des poussières générées par l'activité de l'entreprise Pouzol. Une médiation est en cours
- Patricia Graffeuil fait part de son souhait de démissionner de la commission culture et d'intégrer la commission communication.
Jacques Cotsis souhaite également démissionner de la commission culture.
M. le maire les informe qu'il n'y voit pas d'inconvénient et les invite à fournir un courrier allant dans ce sens.

Le secrétaire
Sylvain BOURGUET

Le maire
Bernard LARBRE

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22h15

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard		COTSIS Jacques	
CANARD Francis	Procuration à Bernard LARBRE	DUCASTEL Manuella	
ZAK Jean-Christophe		GANTHEIL Angélique	
GRAFFEUIL Patricia		LOURENCEAU David	
LECARDERONNEL Patricia		MAGNIER Kévin	Procuration à David LOURENCEAU
BOURGUET Sylvain		MANY Angélique	
CHATEAU Guillaume		MAZERM Robin	